



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 11 AVRIL 2017

MEMBRES PRESENTS, EXCUSES, ABSENTS & PROCURATIONS :

	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	PROCURATION A...
<i>Jean-François ROOST</i>	X			
<i>Jacques BONIN</i>	X			
<i>Odile ZARAGOZA-MEYER</i>	X			
<i>Guy HUDELOT</i>	X			
<i>Geneviève SANGLARD</i>	X			
<i>Corinne BULOT</i>		X		<i>Laurence LAHEURTE</i>
<i>Sandrine POUX</i>	X			
<i>Laurence LAHEURTE</i>	X			
<i>Nathalie HINTZY</i>	X			
<i>Denise HELVAS</i>	X			
<i>Aurore ROMELLI</i>			X	
<i>Jean-Michel BASSI</i>	X			
<i>Baptiste GUARDIA</i>	X			
<i>David GRESSOT</i>			X	
<i>Frédéric GUYOT</i>			X	
<i>Yannick PROVOST</i>	X			
<i>Robert CORTI</i>	X			
<i>Alain STIQUEL</i>			X	
<i>Valérie MEYER</i>		X		<i>Denise HELVAS</i>

Secrétaire de séance : Yannick PROVOST

1- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Code Général des collectivités territoriales en son article L 2121-14 détermine les conditions de l'arrêté des comptes de la collectivité.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **M. Jacques BONIN** régulièrement élu en son sein, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Jean François ROOST, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Le Maire quitte la salle du conseil et ne participera pas au vote sur l'approbation du compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité des membres présents, 9 voix « POUR », 3 voix « CONTRE » et 2 « ABSTENTIONS »

- **De lui donner acte de la représentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Total dépenses	1 797 909 €	1 387 522.85 €	
Total recettes	1 797 909 €	1 756 252.64 €	
Excédent		368 729.79 €	
Déficit			
SECTION D'INVESTISSEMENT	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Total dépenses	3 315 880 €	670 489.82 €	22 175 €
Total recettes	3 315 880 €	554 353.54 €	5 172 €
Excédent			
Déficit		116 136.28	
TOTAL GENERAL	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Total dépenses	5 113 789 €	2 058 012.67 €	22 175 €
Total recettes	5 113 789 €	2 310 606.18 €	5 172 €
<i>Excédent</i>		<i>252 593.51 €</i>	
<i>Déficit</i>			17 003 €
<i>Résultat de clôture en fonctionnement</i>		<i>454 407.90 €</i>	
<i>Résultat de clôture en investissement</i>		<i>-233 794.55 €</i>	
SOLDE DE CLOTURE		220 3.35 €	

- **De constater les identités de valeurs** avec les indications du compte de gestion relative au report, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes,
- **De reconnaître la sincérité des restes à réaliser,**
- **D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

2- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016 ;

Après s'être assuré que le percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'année 2016.

En application des dispositions prévues par la loi Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur le compte de gestion de l'exercice écoulé du percepteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité des membres présents, 12 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS »

- **D'ADOPTER le compte de gestion 2016, ce dernier n'appelant ni observations, ni réserves.**

3- AFFECTATION DU RESULTAT 2016 – COMMUNE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter l'excédent d'exploitation de 454 407.90 €, issu du compte administratif 2016, comme suit :

- Réserve d'investissement (article 1068):
250 797.55€
- Excédent antérieur reporté en fonctionnement (article 002):
203 610.35 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à la majorité des membres présents, 13 voix « POUR » et 2 « ABSTENTIONS »

- **D'adopter cette affectation.**

4- VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES 2017

Comme chaque année le Conseil Municipal doit voter les taux des trois taxes communales : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de maintenir les taux d'imposition des contributions directes locales appliqués en 2016 sans augmentation en 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité des membres présents, 11 voix « POUR » et 4 « ABSTENTIONS »

- **De fixer les taux d'imposition comme ci-dessous détaillés :**

. Taxe d'habitation	7.41 %
. Taxe foncière bâti	5.85 %
. Taxe sur le foncier non bâti	34.65 %.

5- APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Après présentation du BP 2017 par chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à la majorité des membres présents, 10 voix « POUR », 3 voix « CONTRE » et 2 « ABSTENTIONS »

- **D'adopter le budget primitif 2017**

EN FONCTIONNEMENT

. Dépenses	1 859 009 €
. Recettes.....	1 859 009 €

EN INVESTISSEMENT

. Dépenses	3 413 971 €
. Recettes.....	3 413 971 €

6- VOTE DES SUBVENTIONS ANNUELLES 2017 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle que les associations ayant reçues des subventions communales en 2016 devaient communiquées un compte rendu d'activités et un rapport financier pour l'année écoulée.

Sur proposition des membres de la commission 'Associations' et après validation de la commission finances du 02 mars 2017 et de la MUNICIPALITE du 21 mars 2017.

Monsieur le Maire propose pour l'année 2017 d'attribuer aux associations les montants de subventions suivants :

OBJET	NATURE JURIDIQUE DE L'ORGANISME	Montant(€)
SUBVENTION POSTE ANIMATRICE	FOYER RURAL ET ACTION CULTUREL	12500
SUBVENTION ANIMATIONS CULTURELLES	FOYER RURAL ET ACTION CULTUREL	3000
SUBVENTION CLUB COLETTE	FOYER RURAL ET ACTION CULTUREL	1000
SUBVENTION TENNIS DE TABLE	FOYER RURAL ET ACTION CULTUREL	500
SUBVENTION	FOOTBALL CLUB DE BOUROGNE	2500
SUBVENTION	BARAKA LAO SOUTIEN AU BURKINA FASSO	2200
SUBVENTION	SOUVENIR FRANCAIS COMITE DE BOUROGNE	300
SUBVENTION	LES GALOPINS	400
SUBVENTION	UNE ROSE UN ESPOIR	300
SUBVENTION	AAPPMA BOUROGNE	1
SUBVENTION	BANQUE ALIMENTAIRE DU DOUBS HAUTE SAONE TERRITOIRE DE BELFORT	50
SUBVENTION	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	150
SUBVENTION	ACTB AVENIR CYCLISTE	250
SUBVENTION	Collectif Résistance-Déportation	150
SUBVENTION	COLLEGE LUCIE AUBRAC MORVILLARS FOYER SOCIO EDUCATIF	100
SUBVENTION	JEUNES SAPEURS POMPIERS	150
ECOLES et CCAS		
SUBVENTION CAISSE ECOLE	COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	4190
SUBVENTION	OCCE COOP SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE	7800
SUBVENTION TELEALARME	CCAS	1000
SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE	CCAS	2000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à la majorité des membres présents, 13 voix « POUR » et 2 « ABSTENTIONS »

- **D'approuver le tableau ci-dessus d'attribution de subventions aux associations pour l'année 2017**

7- Demande de réduction de la sonnerie du PN12

La réouverture de la ligne ferroviaire Belfort DELLE est désormais programmée pour fin 2018.

Le trafic routier sera sécurisé par 3 passages à niveau sur notre commune.

Certains riverains de la rue de la gare se sont inquiétés des futures nuisances sonores à répétition liées à la sonnerie d'avertissement du passage à niveau N° 12.

Monsieur le Maire propose de demander à SNCF réseau de réduire l'intensité de la sonnerie du PN12 ceci dans le respect des minimas sonores prévus par la réglementation afin que la sécurité des usages soit toujours préservée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à la majorité des membres présents, 14 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION »

- **D'autoriser** le Maire à solliciter SNCF Réseau pour lui demander d'intervenir afin de réduire l'intensité de la sonnerie du PN12 et d'effectuer également la même démarche pour le PN13.
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document lié à cette requête.